



# Procès-Verbal

du Conseil d'Administration du 6 juin 2019

Date 6 juin 2019

Auteur Didier QUILLOT

Référence LFP.PV.CA.2019.06.06

Réunion du 10 avril 2019

Présidente Nathalie BOY DE LA TOUR

**Présents** Mme Nathalie BOY DE LA TOUR.

MM. Bernard CAÏAZZO, Jean Pierre CAILLOT, Michel DENISOT, Bertrand DESPLAT, Raymond DOMENECH, Jacques-Henri EYRAUD, Loïc FERY, Francis GRAILLE, Alain GUERRINI, Sylvain KASTENDEUCH, Olivier LAMARRE, Claude MICHY, Philippe PIAT, Patrick RAZUREL, Pierre REPELLINI, Eric ROLLAND.

**Excusés** MM. Nasser AL-KHELAIIFI (*représenté par Bernard CAÏAZZO*), Saïd CHABANE (*représenté par Claude MICHY*), Vincent LABRUNE, Alexandre LACOMBE (*représenté par Alain GUERRINI*), Laurent NICOLLIN (*représenté par Jean-Pierre CAILLOT*).

**Assistent** M. Noël LE GRAËT,  
M. Didier QUILLOT,  
MMmes Stéphanie BOURDAIS, Corinne CANTIN, Marie-Hélène PATRY,  
MM. Bruno BELGODERE, Philippe DIALLO, Sébastien CAZALI, Mathieu FICOT, Arnaud ROUGER.

Le Conseil,

réunissant la présence effective du tiers au moins de ses membres présents ou représentés,

peut valablement délibérer.



# Procès-Verbal

du Conseil d'Administration du 6 juin 2019

## 1 Adoption des précédents procès-verbaux

Le Conseil,

adopte à l'unanimité les procès-verbaux des réunions ci-après :

- Conseil d'administration du 10 avril 2019
- Bureau téléphonique du 24 avril 2019
- Bureau du 15 mai 2019

## 2 Validation des candidatures reçues au Conseil d'Administration de la LFP

Le Conseil,

agissant en application de l'article 19 des statuts de la LFP,

connaissance prise des candidatures présentées,

valide à l'unanimité les candidatures de MM. Marc INGLA, Bernard JOANNIN, Waldemar KITA et Olivier LETANG pour les deux postes de représentant des dirigeants des groupements sportifs de Ligue 1 Conforama,

valide à l'unanimité les candidatures de MM. Guillaume KUPERFILS et Gilbert THIEL pour le poste de membre indépendant,

prend note de l'information communiquée par Mme Nathalie BOY DE LA TOUR concernant le retrait de candidature de M. Olivier LETANG.

## 3 Election au Conseil d'Administration

Le Conseil,

Considérant la situation de M. Bertrand DESPLAT et la nécessité de procéder à son remplacement en application de l'article 21bis des statuts de la LFP,

Décide à l'unanimité, par dérogation à cette disposition, d'organiser cette élection au mois de septembre 2019.



# Procès-Verbal

du Conseil d'Administration du 6 juin 2019

## 4 Evolutions réglementaires

---

### 4.1 Règlements de la LFP

Le Conseil,

connaissance prise des propositions formulées par la Commission de révision des règlements ainsi que le Bureau de la LFP,

Après un large échange de vues sur le fonctionnement de la Commission d'Appel, sur la mise en place d'un tarif visiteur unique en Ligue 1 et en Ligue 2, sur la publicité prévue à l'article 714 pour les équipements spéciaux et sur la comptabilisation des invitations LFP à conserver jusqu'à J-1,

Après avoir entendu le Directeur Général Exécutif insister sur les nouvelles règles concernant les ANS, sur les clarifications apportées à l'interdiction des clauses résolutoires et libératoires ainsi que les sanctions désormais prévues en cas d'infraction à ces dispositions avec notamment l'interdiction de recruter (annexe 2 des règlements généraux de la FFF),

Adopte à l'unanimité les modifications ci-annexées, à l'exception des dispositions concernant la mise en place d'un tarif visiteur unique, lesquelles sont adoptées à l'unanimité moins deux voix (Cf. document ci-annexé).

### 4.2 DNCG

Le Conseil,

Connaissance prise des modifications concernant le règlement de la DNCG,

Valide à l'unanimité ces propositions pour les soumettre à l'approbation de l'AG de la LFP (Cf. document ci-annexé).

### 4.3 Charte Médias : Propositions d'amendements

Le Conseil,

Après avoir entendu M. Mathieu FICOT présenter les raisons pour lesquelles il est très important de clarifier les modalités d'application de la Charte Média en fixant notamment un dispositif de sanctions financières pour les clubs qui seraient en infraction avec ces dispositions ;



# Procès-Verbal

du Conseil d'Administration du 6 juin 2019

Après un large échange de vues sur la mise en œuvre effective de ce dispositif et les conséquences potentielles sur les relations contractuelles des joueurs avec les clubs,

Décide de reporter l'étude de ce point lors d'une prochaine réunion compte tenu du trop faible nombre de votes positifs le concernant (3 voix pour et 2 contre) et l'importance des abstentions.

## 5 Délégation du Conseil d'Administration au Bureau de la LFP

---

Le Conseil,

considérant les dispositions du dernier alinéa de l'article 24 des statuts de la LFP,

considérant les activités conduites par le Bureau de la LFP depuis la délégation consentie le 25 avril 2018 et retranscrites dans ses différents procès-verbaux,

renouvelle à l'unanimité la délégation de mandat du CA au Bureau pour la saison 2019/2020.

## 6 Point sur les stades accédants

---

Le Conseil,

Prend connaissance de la situation des stades des clubs accédants du Championnat de National 1 en Domino's Ligue 2 et adopte à l'unanimité la délibération suivante consistant à :

Rappeler aux clubs de Rodez Aveyron Football et du FC Chambly Oise l'obligation de communiquer avant le 30 juin 2019 inclus les noms et adresses des stades remplissant les conditions réglementaires dans lesquels ils prévoient d'évoluer en Ligue 2 ainsi que les éléments permettant de justifier de la jouissance de ces stades aux dates prévues ou à prévoir du calendrier des rencontres.

## 7 Restitution de la mission du Professeur David JACOTOT : Transfert des jeunes joueurs

---

Le Conseil,

Décide de procéder à la restitution de la mission du Professeur David JACOTOT lors de l'Assemblée Générale qui suit ce jour à 10h30 afin de lui offrir une exposition optimale auprès de tous les clubs de Ligue 1 et de Ligue 2.



# Procès-Verbal

du Conseil d'Administration du 6 juin 2019

## 8 Tableaux de synthèse de la répartition des droits audiovisuels 2018-2019

---

Le Conseil,

après présentation des tableaux de synthèse de la Ligue 1 Conforama et de la Domino's Ligue 2,

Prend acte de la répartition nominative des droits audiovisuels distribués aux clubs au titre de la saison 2018/2019 (sous réserve de l'homologation définitive du classement sportif).

## 9 Dotation Coupe de la Ligue

---

### 9.1 Dotation complémentaire Coupe de la Ligue 2018-2019 : Konami

Le Conseil,

Valide les dotations complémentaires pour la Coupe de la Ligue 2018/2019 suite à la signature, en cours de saison, du partenariat avec Konami :

Tour	Saison 18/19 En K€
Clubs éliminés au T1	7
Clubs éliminés au T2	9
Clubs éliminés en 1/16 <sup>ème</sup> de finale	13
Clubs éliminés en 1/8 <sup>ème</sup> de finale	20
Clubs éliminés en 1/4 de finale	29
Clubs éliminés en 1/2 finale	45
Finaliste	74
Vainqueur	93
<b>TOTAL</b>	<b>800</b>



# Procès-Verbal

du Conseil d'Administration du 6 juin 2019

## 9.2 Dotation prévisionnelle Coupe de la Ligue 2019-2020

Le Conseil,

Valide les dotations suivantes pour la Coupe de la Ligue 2019/2020 :

Tour	Saison 19/20 En K€
Clubs éliminés au T1	228
Clubs éliminés au T2	276
Clubs éliminés en 1/16 <sup>ème</sup> de finale	400
Clubs éliminés en 1/8 <sup>ème</sup> de finale	604
Clubs éliminés en ¼ de finale	880
Clubs éliminés en ½ finale	1 294
Finaliste	2 298
Vainqueur	2 872
<b>TOTAL</b>	<b>24 700</b>

## 10 Point divers

---

Le Conseil,

Adopte pour la saison 2019/2020, à la demande de Canal+ et en accord avec beIN SPORTS, le décalage à 17h30 des matchs de Ligue 1 programmés le samedi à 17h00.

Du fait de l'impératif de libérer les clubs devant se rendre à l'Assemblée Générale de l'ECA et donc de tenir une réunion du Conseil d'Administration dans une durée limitée, les autres points seront abordés lors d'une prochaine réunion de Bureau ou Conseil d'Administration.



# Procès-Verbal

du Conseil d'Administration du 6 juin 2019

## 11 Calendrier des prochaines réunions

---

- 3 juillet 2019 à 9h30 :
  - ✚ Bureau de la LFP
- Mercredi 18 septembre 2019 :
  - ✚ Conseil d'Administration de la LFP à 10h00
  - ✚ Assemblée Générale Elective de la LFP à 14h30

**La Présidente**  
**Nathalie BOY DE LA TOUR**

**Le Directeur Général Exécutif**  
**Didier QUILLOT**